

Concertation sur la modernisation du Stade Roland-Garros

Réunions complémentaires des 17 et 24 janvier 2012

Après avoir reçu le compte-rendu de la concertation remis par le maître d'ouvrage et le rapport du garant de la concertation, la CNDP a recommandé à la FFT, dans le cadre d'une nouvelle séquence de 15 jours de concertation, d'organiser deux réunions publiques complémentaires, l'une sur les transports et l'accès au stade, l'autre sur l'information des publics jusqu'à la phase chantier.

C'est ainsi que les 17 et 24 janvier derniers, une centaine de personnes a répondu à l'invitation de la FFT pour approfondir la discussion sur les sujets proposés, poser des questions précises ou faire part de nouvelles suggestions. Organisées dans l'enceinte du stade de Roland-Garros, dans les locaux de la FFT, ces rencontres ont réuni, en présence du garant de la concertation et du maître d'ouvrage, non seulement des riverains et des militants associatifs, mais aussi une grande diversité d'acteurs publics, représentants des mairies de Paris, du 16^{ème} et de Boulogne-Billancourt, de la RATP et de la préfecture de Police.

Tous ces participants ont donc profité de ces rendez-vous supplémentaires pour, dans un premier temps, échanger et débattre des incidences de la modernisation de Roland-Garros sur la circulation, le stationnement et les accès au stade ; et pour préciser, ensemble, dans un second temps, à partir d'un premier bilan, les attentes du public en matière d'information jusqu'aux travaux.

De plus, pendant cette période, le site Internet de la concertation a comptabilisé 2 060 visites (dont 1 700 visiteurs uniques). 24 avis ont été envoyés à la FFT via le formulaire en ligne ré-ouvert pour l'occasion ; 20 ont été mis en ligne.

ENCADRE

Les élus et intervenants présents à la tribune :

Réunion publique transports et stationnement (17 janvier 2012) :

Gilbert Ysern, directeur général de la Fédération Française de Tennis

Jean Vuillermoz, adjoint au maire de Paris chargé des sports

Pierre-Christophe Baguet, député-maire de Boulogne-Billancourt

Jacques Perret, co-gérant du bureau d'études IRAP

Réunion publique information du public (24 janvier 2012) :

Alain Riou, directeur général adjoint de la Fédération Française de Tennis

Gilles Jourdan, directeur du projet de modernisation du stade Roland-Garros

Edouard-Vincent Caloni, directeur de la communication de la Fédération Française de Tennis

Jean Vuillermoz, adjoint au maire de Paris chargé des sports

Elisabeth Borne, directrice de l'urbanisme de la ville de Paris

Régine Engström, directrice des espaces verts et de l'environnement de la ville de Paris

Laurence Lefevre, directrice de la jeunesse et des sports de la ville de Paris

Synthèse des expressions du public par thème abordé lors des deux réunions publiques et sur le site Internet

Thèmes abordés	Réunion	Internet	Total
Le déroulement de la concertation	5	0	5
Le cadre juridique	2	1	3
Les nouveaux aménagements	12	5	17
L'extension dans le jardin des serres	7	8	15
Les transports en commun	4	1	5
Le stationnement et la circulation	12	4	16
Les accès au stade	7	3	10
Le sport scolaire	2	3	5
Les usages du stade à l'année	5	0	5
Les mesures à prendre pour la phase chantier	3	0	3
Le financement	2	1	3
Les projets alternatifs	2	3	5

Réunion complémentaire du 17 janvier

Transports, stationnement et accès au stade.

→ Les incidences de la modernisation de Roland-Garros sur la circulation et le stationnement dans le quartier.

- Le cabinet d'étude IRAP, mandaté par la FFT, a commencé par exposer les résultats de ses études sur le nombre de voitures utilisées aujourd'hui par les spectateurs et les personnels, mais aussi sur l'évolution de ces chiffres une fois la modernisation réalisée.

Sous le double effet d'une progression maîtrisée de la capacité d'accueil du stade (passant de 37500 à 40000) et d'une tendance à la baisse de l'utilisation de la voiture (passé de 48 à 65% entre 2004 et 2011, le taux d'utilisation des transports en commun par les spectateurs de Roland-Garros devrait atteindre 72 à 75% en 2016), le cabinet estime que **la modernisation n'entraînera pas une arrivée de voitures supplémentaires**, le nombre de véhicules devant se stabiliser autour de 3800, voire diminuer (de l'ordre de 500 voitures) dans l'hypothèse où l'utilisation des transports en commun concernerait bien 75% des spectateurs.

- Par ailleurs, **une réorganisation des places de parking** doit limiter la gêne occasionnée, pendant le tournoi, par un stationnement parfois anarchique : en 2016, l'offre de stationnement s'établira à 3860 places (Parkings sur Paris et Boulogne-Billancourt, aires de stationnement aménagé dans le bois de Boulogne, Parkings sur voirie Paris et Boulogne-Billancourt, Parking Jean Bouin...).

- La couverture du court Philippe Chatrier devant permettre **la programmation de matchs en soirée**, de nouveaux flux de spectateurs devront être anticipés, entre 17 et 19 heures, pour des départs et de nouvelles arrivées progressives, et à la fin de la session du soir. Compte tenu de la durée moyenne d'un simple messieurs sur un court majeur, hors phases finales du tournoi (2h35), cette session en soirée devrait prendre fin vers 22h30, ce qui n'exclut pas qu'elle puisse se prolonger au-delà, si la partie est très disputée.

Les nouvelles arrivées devraient cependant être limitées, selon la FFT, car ce sont majoritairement les spectateurs de la journée qui rempliront les tribunes du soir. En effet, les enseignements de ce qui se passe lors du tournoi de Bercy permettent à la FFT d'évaluer de 50 à 75% la part des spectateurs qui enchaîneront les matchs de journée et de soirée. Plus cette part sera importante et plus le chassé-croisé de spectateurs sera limité. Il n'en reste pas moins que la FFT devra travailler avec la Préfecture de Police pour redéfinir les horaires du périmètre protégé du stade, celui-ci étant à présent libéré à 19h30.

- Suite à des interrogations du public sur les modes de déplacement et **le stationnement des salariés** du tournoi, le maître d'ouvrage a indiqué que les personnels qui ne seraient pas plus nombreux demain, bénéficieraient, demain comme aujourd'hui, de 1480 places, situées dans Roland-Garros, dans le bois de Boulogne et sur un parking annexe.

- Quant aux **deux-roues**, dont le stationnement sur les trottoirs génère une gêne pour les riverains, ils vont bénéficier à l'avenir de nouvelles infrastructures spécifiques, avec la création de 350 places avenue de la Porte d'Auteuil et le réaménagement de 300 places sur le boulevard d'Auteuil.

- Enfin, la question des **véhicules techniques**, régie de télévision ou camions de livraison, a également été abordée par le maître d'ouvrage qui souhaite, pour diminuer la pression exercée sur le boulevard d'Auteuil, obtenir une diminution du nombre des véhicules de télévision – sans attendre 2016 - et une réglementation plus stricte des horaires de livraison. Le représentant de la préfecture de Police a indiqué que les ASP seraient désormais plus nombreux le matin et que la fourrière interviendrait davantage sur ce créneau horaire.

- Les études présentées par le maître d'ouvrage – tant celle effectuée lors du dernier tournoi de Roland-Garros que les projections – ayant été contestées par quelques intervenants dans la salle, il a été demandé à la FFT, à l'issue de la réunion, de faire réaliser **une nouvelle étude pendant le tournoi 2012** avec non pas des moyennes lissées mais des moyennes quotidiennes de la fréquentation du tournoi et de la part de visiteurs qui y viennent en voiture.

Par ailleurs, le cabinet IRAP a précisé que ses études – en cours de finalisation – seront rendues publiques dans le cadre de l'étude d'impact, au 3^{ème} trimestre 2012.

→ Les répercussions de la modernisation sur l'aménagement des accès et les flux de piétons.

- La création de nouvelles entrées pour accéder au stade va permettre **une meilleure répartition de l'usage des différentes stations de métro** qui le desservent. L'ouverture d'une entrée sud va ainsi conférer une nouvelle importance aux stations Exelmans et surtout Michel-Ange Molitor (ligne 9), déchargeant de ce fait la station porte d'Auteuil (ligne 10). De même, grâce à la nouvelle entrée du côté du Fonds des Princes, la station Boulogne-Jean-Jaurès (ligne 10) va se trouver revalorisée. Avec deux lignes de métro, cinq stations et six lignes de bus, la représentante de la RATP a estimé que le site de Roland-Garros disposait d'une desserte structurante et exceptionnelle et que, grâce à ces infrastructures, la RATP serait en mesure de répondre aux perspectives de développement portées par la FFT.

- Tandis que 70% des flux se font aujourd'hui par l'entrée nord, générant un « encombrement » du **trottoir de l'avenue de la porte d'Auteuil**, ce taux devrait passer à 50%, en 2016, suite à une meilleure utilisation des différentes stations de métro, entraînant ainsi un délestage de l'avenue de la Porte d'Auteuil. Par ailleurs, la Préfecture de Police a indiqué qu'elle réfléchissait à la façon dont on pourrait, le temps du tournoi, élargir la partie de la voie réservée aux piétons en empiétant sur la chaussée.

- La fermeture de **l'avenue Gordon Bennett**, à l'occasion du tournoi de Roland-Garros, préoccupe certains habitants du quartier qui ont ainsi demandé des précisions sur la durée de cette immobilisation et sur la nature des aménagements prévus. Le maître d'ouvrage s'est engagé à réduire la durée de fermeture de la rue de 9 à 6 semaines. Il a par ailleurs garanti qu'il n'envisageait pas de démonter les grilles des jardins des serres d'Auteuil. Quant aux craintes de certains habitants de voir, à terme, cette artère définitivement intégrée au périmètre du stade, la FFT a expliqué qu'elle n'avait aucun intérêt à fermer cette rue à l'année. Par ailleurs, le représentant de la ville de Paris a rappelé que la rue Gordon Bennett appartenait à la voirie de la ville de Paris, que la CODP prévoyait une utilisation temporaire de cette artère par la FFT et qu'il n'était pas dans les intentions de la Mairie de Paris de sortir la rue Gordon Bennett du domaine public.

- Sollicité par une riveraine, inquiète de connaître les incidences de cette nouvelle organisation des accès à Roland-Garros sur **le jardin des Serres d'Auteuil**, le maître d'ouvrage a expliqué que tout serait mis en œuvre pour canaliser le flux des spectateurs entrés par la porte sud, c'est-à-dire pour les diriger soit vers le court central, via la place des Mousquetaires, soit vers le court des Serres. La FFT a, en outre, indiqué qu'elle avait fait évoluer son projet initial, afin d'exclure la partie centrale des jardins du périmètre du stade en configuration tournoi. Elle a enfin garanti aux riverains piétons qu'ils pourraient emprunter l'avenue Gordon Bennett pendant la durée des travaux de montage et de démontage, ce passage ne serait fermé que pendant la durée du tournoi de Roland-Garros.

- L'éventuelle **concomitance des événements organisés dans le quartier**, à Roland-Garros, au parc des Princes et, demain, à Jean Bouin a suscité plusieurs questions de la part des habitants présents à la réunion. Les représentants des mairies de Paris et de Boulogne-Billancourt, ainsi que de la Préfecture de Police ont tous reconnu que la gestion simultanée de plusieurs événements était

délicate. Les fédérations sportives seront ainsi sensibilisées à cette question. Par ailleurs, il a été demandé à la FFT de s'engager sur un nombre limité de manifestations non sportives programmées à Roland-Garros en soirée. La FFT a rappelé à cette occasion qu'il n'était pas dans ses projets d'organiser d'autres manifestations – hors Roland-Garros et éventuellement Coupe Davis/Fed Cup – dans l'enceinte du stade.

Réunion complémentaire du 24 janvier

L'information des publics, de la fin de la concertation à la réalisation des travaux.

→ Discussion du bilan de l'information des publics, pendant la concertation publique.

La présentation par le maître d'ouvrage d'un **bilan quantitatif** du dispositif d'information qu'il a mis en place dans le cadre de la concertation sur la modernisation de Roland-Garros (28000 documents écrits distribués, réponse aux questions postées sur le site Internet, organisation de 7 réunions publiques, ainsi que d'une réunion d'échange et d'information à la Mairie de Boulogne-Billancourt) a donné lieu à un rapide débat.

Suite à l'intervention de deux riverains qui ont estimé que la diffusion de l'information - et par conséquent la mobilisation citoyenne - avait été insuffisante, le garant de la concertation a jugé que le plan de diffusion lui avait semblé être adapté aux besoins et qu'il estimait que tous ceux qui avaient voulu s'exprimer sur le sujet en avaient eu la possibilité. Seule la faible fréquentation du site Internet (1500 visiteurs uniques) a incité le garant à demander à la FFT qu'elle réfléchisse aux moyens à mettre en œuvre pour améliorer cet aspect de sa communication.

Quant aux critiques portant sur **la cohérence des outils** de communication, un intervenant ayant considéré que le dossier d'information de la concertation ne reflétait pas la réalité du projet, la FFT et le garant ont estimé que ces différences témoignaient des marges d'évolution de tout projet, au fil de la concertation. Au terme de ce processus, c'est le dossier qui a été présenté à la Commission nationale des sites qui fait référence et qui sera mis en ligne par la FFT, sur demande du garant, sur le site de la concertation.

→ Comment les publics seront-ils informés une fois la phase de concertation achevée ?

- Les quatre priorités de la FFT

Attentive aux remarques qui lui ont été adressées, la FFT a identifié quatre objectifs, qui structurent le dispositif de communication qu'elle va mettre en œuvre à compter de la fin de l'enquête publique, préalable à la révision du PLU : **informer** les riverains et tous les publics concernés par la modernisation de Roland-Garros ; **assurer l'accessibilité à l'information** pour le plus grand nombre ; **créer des moments d'échange**, virtuels et physiques ; **développer des outils et des actions lisibles** et compréhensibles de tous.

- Un dispositif rythmé par le phasage du projet

Pour atteindre ces objectifs, des outils seront créés, en fonction des différentes phases d'avancement des travaux :

- Pendant les deux enquêtes publiques (sur la révision du PLU, de début février à mi-mars 2012, puis sur les permis de construire, au printemps 2013), la procédure étant très réglementée (encarts publicitaires dans la presse, consultation du dossier d'enquête publique en mairie du XVIème arrondissement...), la FFT n'a pas le droit d'intervenir.

- **Dès la fin de l'enquête publique**, la FFT va proposer ses premières actions concrètes en direction des publics, avec non seulement une réunion de bilan de la concertation (deuxième quinzaine de mars), mais aussi l'installation d'un pavillon d'information, dont une première version sera opérationnelle dès le prochain tournoi de Roland-Garros : dossiers et film de présentation du projet y seront consultables, de même que seront présentées des maquettes du stade après travaux. Par ailleurs, un site Internet dédié au projet sera créé (en complément du site de la concertation qui ne sera plus interactif mais qui restera une ressource documentaire importante). De plus, une lettre d'information sera éditée à destination des riverains.

Enfin, une réunion publique complémentaire sera organisée à la rentrée 2012 pour informer le public sur les études complémentaires qui seront réalisées.

- **Pendant les travaux du CNE** : à partir du démarrage des premiers travaux, fin 2012/début 2013, la FFT prévoit de concevoir des panneaux et des palissades d'information, de mettre en place une signalétique et un habillage spécifiques du chantier et d'organiser des réunions d'information sur les transports et le stationnement.

La création d'une *News letter* et d'un *Journal du chantier* permettra, par ailleurs, de s'adresser directement aux riverains et de les tenir informés de l'avancée des travaux.

Enfin, sont aussi prévus des outils à destination des professionnels qui interviennent dans le quartier (*Guide d'information* et *Flash-info*), une campagne de relations publiques, des réunions et rencontres avec le public, ainsi que des visites de chantier.

Autant d'outils qui seront réactivés et adaptés à **l'approche des travaux de modernisation du stade**, au troisième trimestre 2013.

Suite à cette présentation, des habitants du quartier ayant demandé la mise en place d'un comité de suivi, la FFT s'est engagée à affiner les passerelles d'échange avec le public. Le sujet pourrait être abordé lors de la réunion qui se tiendra à l'issue de l'enquête publique.

- Le dispositif présenté par la mairie de Paris

Après avoir accompagné, par l'organisation de réunions publiques et la diffusion de plaquettes d'information, la concertation menée dans le cadre de la révision du PLU, la mairie de Paris prendra en charge l'information du public sur deux sujets : l'organisation du sport de proximité et le réaménagement des jardins botaniques.

Tous les ans, au printemps, la Ville réunira tous les partenaires impliqués dans **le sport de proximité** pour préparer chaque rentrée scolaire et sportive. Cette concertation concernera en particulier l'attribution des créneaux.

Quant au jardin botanique, la rédaction d'un document général sur **le projet de renouveau des serres** et la mise en place d'un dispositif de communication spécifique permettront d'informer les publics à toutes les phases des travaux, de la préparation du déménagement, en concertation avec les experts du Muséum d'histoire naturelle, au réaménagement définitif.

Enfin, le site www.paris.fr fera régulièrement le point sur l'avancement des travaux quand ceux-ci auront commencé.

Suite à l'intervention d'un habitant du quartier, qui a demandé que l'ensemble des travaux réalisés dans le quartier (à Roland-Garros, Jean-Bouin et Molitor) donne lieu à un dispositif d'information générale sur la circulation (des voitures et des bus), la Mairie de Paris s'est engagée, pour prendre en compte cette demande légitime, à mettre en place avec la Préfecture de Police des solutions performantes.

Conclusion

A l'issue de ces deux réunions publiques complémentaires, la FFT a souhaité souligner qu'elle était sensible aux effets positifs de la concertation, qui lui avait permis de faire évoluer son projet sur des points importants : réduction de la durée de fermeture de l'avenue G. Bennett de 9 à 6 semaines ; réduction de l'emprise du tournoi qui ne concernera finalement pas le carré principal des serres de Formigé ; ouverture du nouveau CNE au sport de proximité ; adaptation du planning des travaux sur les gymnases Hébert et du Fonds des princes pour qu'il n'y ait pas d'interruption du sport scolaire. Grâce à la concertation, la FFT a donc estimé avoir pu approfondir son projet, créer des synergies entre les acteurs qui y sont associés (les mairies de Paris et de Boulogne-Billancourt, la mairie du XVIème, la Préfecture de Police, la RATP...) et, jouant le jeu de la transparence, retrouver un début de confiance avec ses voisins.

Tandis que certains participants à ces deux réunions ont indiqué, en guise de conclusion, vouloir continuer à se battre contre l'intégralité du projet, dans son principe même, le garant de la concertation a, quant à lui, conclu que, malgré la persistance de positions inconciliables, la concertation avait généré de l'écoute et des échanges et ouvert de nouvelles portes d'évolution que des études complémentaires et la poursuite du dialogue pourraient permettre de préciser.

La CNDP qui a demandé la tenue de ces deux réunions examinera, à l'occasion de sa séance du 1^{er} février, les comptes-rendus qui lui seront remis par le maître d'ouvrage et par le garant.

ENCADRE

Des réponses aux questions du 17 janvier.

En ouverture de la réunion du 24 janvier, la FFT a tenu à donner les précisions qu'elle s'était engagée à fournir la semaine précédente.

> Des précisions de chiffres :

la FFT a indiqué avoir mis en ligne, sur le site de la concertation, les statistiques officielles de la billetterie de Roland-Garros de 2000 à 2011. Elle a, par ailleurs, confirmé que le chiffre de 35500 visiteurs sur une journée correspondait à un pic de fréquentation recensé pendant la première semaine du tournoi, un chiffre « record » que la Fédération ne s'autorise pas, aujourd'hui, dans l'état actuel des infrastructures du stade à dépasser. Concernant les personnes accréditées, le maître d'ouvrage, ne disposant d'aucune étude précise, a communiqué des estimations qui évaluent à 10000 le nombre maximum de personnes qui travaillent simultanément sur le site de Roland-Garros pendant le tournoi.

> Des engagements immédiats :

La FFT a renouvelé son engagement de faire réaliser, à l'occasion du prochain tournoi de Roland-Garros, une étude détaillée qui portera sur les personnes accréditées, les publics, l'utilisation des transports et du stationnement, afin de mieux documenter l'étude d'impact.

Elle a aussi prévenu que, dès cette année, des mesures seraient prises pour limiter les nuisances liées aux livraisons et au stationnement des cars de télévision.